Image not found or type unknown

Refere suite desaccord inscription enfant dans un college

Par **alsanani**, le **19/07/2016** à **23:38**

bonjour mon ex concubine(toulouse) m a mis en refere car j ai refuse l inscription de mon fils dans un college prive j avais envoye un courrier 15 jours avant au juge pour demander la garde de mes enfants(12et13ans) qui le souhaitaient et inscrire mes enfants dans une ecole ou j habite(Agen) je suis passe debut juillet le juge(femme) n a pas respecte mon autorite parentale m a force a signer sur place l inscription dans le college de toulouse et la partie adverse a demande de me retirer l autorite parentale et a demande que je vois mes enfants un samedi '14h_17h tous les 15 jours je suis degoute du comportement des juges qui protegent les meres et n ecoutent pas les enfants qui sont malheureux que peux t on faire quand des juges bafouent le droit parentale du pere qui le meprise et l exclu de son droit d etre pere en 2016 la justice familiales ne fait pas son role de proteger les enfants c est scandaleux et ecoeurant qui peut changer ca y en a marre de ses juges (femmes) qui humilient et ecartent un pere de ses enfants

Par **Visiteur**, le **20/07/2016** à **07:56**

Bonjour,
la justice fonctionne en entendant ce qu'on a dire les 2 parties adverses. Dans votre cas nous n'avons que votre version; je serais curieux d'entendre celle de la mère !? Et ne suis pas certain que ce jugement soit le fait que du genre du juge ! Et ce n'est pas l'autorité parentale qui vous a été retiré (ou alors c'est que c'est un peu plus grave ?) mais la garde de vos enfants je présume qui vous a été refusée !? Les enfants vivants avec leur mère, il est normal qu'ils aillent à l'école près de son domicile ?! Et oui, cela vous oblige à lui verser une pension alimentaire !

Par **alsanani**, le **20/07/2016** à **11:49**

reponse au batracien vous devriez regarder les temoignages de SOS PAPA et vous comprendrez mieux au lieu de croire que les JAF sont tous egalitaire entre pere et mere certain JAF sont bien mais la majorite(FEMME) defendent la femme (au lieu de proteger l enfant) ouvrez les yeux nous les peres dans la majorite des cas on est rien q un portefeuille a leurs yeux un pere est autant capable d elever un enfant qu une mere

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés